

Présidence : représentant du Ministère du travail

Représentants des employeurs

- UNGE (présente)
- FENIGS (Présente)
- UNTEC(Présente)

Représentants des salariés

- BATI-MAT TP-CFTC (Présent)
- SYNATPAU-CFDT (Présent)

PROJET DE RELEVÉ DES DÉCISIONS COMMISSION MIXTE PARITAIRE

APPROUVE

DU MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023

9h30-17h

100 % Présentiel

TABLE DES MATIÈRES

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :.....	2
II.	APPROBATION DU RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA CMP DU 18 OCTOBRE 2023 (HAR).....	2
III.	POSITIONS DES ORGANISATIONS ET NÉGOCIATION SUR L'AVENIR DE LA BRANCHE FIIAC (HAR).....	2
IV.	NÉGOCIATION SALAIRES (HAR).....	3
V.	POINT SUR LES ACCORDS MIS À LA SIGNATURE.....	4
VI.	PROJET D'ACCORD SUBROGATION PROPOSÉ PAR LA CFTC. (HAR).....	4
VII.	PROJET D'ACCORD TOILETTAGE PRÉVOYANCE SANTÉ GÉOMÈTRE PROPOSÉ PAR L'UNGE (HAR).....	4
VIII.	QUESTIONS DIVERSES.....	4

I. Approbation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité avec demande d'ajout d'une question diverse : Point sur l'accord ADSPL (Demandé par le SYNATPAU) et modification de la date de la CMP de mars 2024. La CMP du 13 mars 2024 est avancée au 6 mars 2024.

II. Approbation du relevé des décisions de la CMP du 18 octobre 2023 (HAR)

DECISION

Le relevé des décisions est approuvé à l'unanimité.

III. Positions des organisations et négociation sur l'avenir de la branche FIIAC (HAR)

POSITION :

UNGE : Confirme qu'elle dénoncera l'accord de fusion après la signature du prochain accord salaire sans attendre l'extension et propose de travailler dès maintenant sur la partie CCN Géomètre.

A ce sujet, le SYNATPAU alerte sur le point de la collecte des fonds conventionnels formation professionnelle et du dialogue social par l'OPCO.

UNTEC confirme son souhait de sortir de la branche FIIAC et indique qu'elle suivra la position patronale sauf si le bureau exécutif de l'UNTEC en décide autrement. La signature de l'accord salaire n'est pas un préalable à la dénonciation.

FENIGS confirme sa position de dénonciation et la signature de l'accord salaire n'est pas un préalable à la dénonciation.

CFTC confirme qu'elle n'est pas pour une dénonciation mais quoi qu'il arrive, elle est prête à travailler sur les projets d'accord du futur. La CFTC s'interroge sur les conséquences de cette dénonciation.

SYNATPAU prends acte de la dénonciation du collège employeur et il fera son possible pour garantir les futurs droits des salariés.

--

L'UNGE propose de travailler sur une planification de la négociation géomètre

L'UNTEC travaille sur le projet d'accord de remplacement.

La CFTC identifie la nécessité de travailler sur les thèmes de négociation.

FENIGS souhaite la construction d'une feuille de route partagée.

SYNATPAU rappelle que les droits conventionnels restent applicables pendant 15 mois.

--

Retroplanning – Dénonciation :

Calendrier des CMP : 06/12/2023 – 10/01/2024 – 7/02/2024 – 6/03/2024

Accord salaire signé en séance le 10/01/2024 – Ouverture des discussions en CMP de 12/2023.

Dénonciation le 15/01/2024

Préavis du 15/01/2024 au 15/04/2024 et fin des 15 mois le 15/04/ 2025.

Fin de validité de l'accord de fusion : 7 mai 2024.

Du 8 décembre 2023 au 7 mai 2024 : Réception des collègues des différents points émergents pour une feuille de route consolidant l'accord de substitution.

L'UNTEC prévoit durant la période de préavis, de présenter aux OS son projet d'accord de substitution intégrant une CCN ainsi qu'un règlement intérieur sur la gestion des fonds du paritarisme, pour échanger avant présentation en CMP FIIAC à l'issue de la période de préavis, soit au plus tard le 15/05/2024.

Pour les géomètres :

Les organisations ont listé dans un document annexe (qui sera joint à ce relevé des décisions) les points nécessaires de négociation en première réflexion.

DECISION :

Le point sera remis à l'ordre du jour de la CMP de décembre 2023 concernant la seule négociation sur l'avenir de la branche.

IV. Négociation salaires (HAR)

POSITION

UNGE souhaite conserver le calendrier de négociation tel qu'évoqué au point 3 de l'ordre du jour, à savoir discussion en décembre 2023 et négociation lors de la CMP de janvier 2024.

FENIGS, à ce jour, peut ouvrir la discussion des négociations.

UNTEC est à l'écoute des revendications des OS.

SYNATPAU demande une augmentation de 3,5 % sur l'ensemble de la grille mais reste ouvert au calcul conventionnel sur les minima sociaux et va faire une proposition.

CFTC demande une augmentation du niveau 1 au-dessus du Smic à venir et une augmentation de l'ensemble de la grille de 90 euros.

DECISION

La CMP prends acte des positions des OP et OS. La négociation se poursuivra lors de la CMP de décembre 2023.

V. Point sur les accords mis à la signature

DECISION

Accord toiletteage prévoyance : Les partenaires sociaux décident que l'UNGE transmette à la DGT l'accord signé par : UNGE, FENIGS, CFTC et SYNATPAU pour la notification à l'extension.

VI. Projet d'accord subrogation proposé par la CFTC. (HAR)

DECISION

Poursuite des travaux à la CMP de décembre 2023.

VII. Projet d'accord toiletteage prévoyance santé géomètre proposé par l'UNGE (HAR)

DECISION

Le projet d'accord sera revu lors de la CPGRP du 15/11/2023.

VIII. Questions diverses

Point sur l'ADSPL : Association du Dialogue Social des Professions Libérales.

La prochaine commission se tiendra en **présentiel** dans les locaux de l'APGTP 54 Bld Richard Lenoir 75011 PARIS.

Mercredi 6 décembre 2023 de 9h30 à 17h

1. Approbation de l'ordre du jour (HAR)
2. Approbation du relevé des décisions de la CMP du 8 novembre 2023 (HAR)
3. Négociation salaires (HAR)
4. Négociation sur l'accord subrogation. (HAR)
5. Négociation sur l'avenir de la branche des métiers du géomètres (HAR)
6. Projet d'accord toiletteage prévoyance santé géomètre proposé par l'UNGE (HAR)
7. Questions diverses. (HAR)

Rappel du calendrier des commissions 2024

10/01/2024
07/02/2024
06/03/2024
10/04/2024
15/05/2024
12/06/2024
11/09/2024
09/10/2024
06/11/2024
11/12/2024

Projet de relevé approuvé